

Les échos 28/8

L'ARTICLE DU JOUR

SYNDICATS

Bernard Thibault et François Chérèque ont débattu de l'avenir du syndicalisme lors de l'université d'été de la CFDT, hier. Le leader de la CFDT en a profité pour évoquer l'éventualité d'un rapprochement avec la CFTC.

Chérèque et Thibault affichent leur convergence de vues sur l'avenir du syndicalisme

Ambiance détendue, hier, à Boissy-la-Rivière, près d'Etampes (Essonne). Et pourtant, la CFDT y a vécu un « événement historique », comme l'a souligné, tout sourire, la syndicaliste européenne Maria-Helena André, de la Confédération européenne des syndicats : le syndicat a accueilli le secrétaire général de la CGT. Ce n'est pas la première fois que Bernard Thibault se rendait devant une assemblée cédétiste puisqu'il est venu aux trois derniers congrès de la centrale, mais la première qu'il participait à un débat interne dans le cadre de son université d'été. Et comme il l'a dit avec humour, évoquant en creux son refus de se rendre au rendez-vous du NPA : « Je ne réponds pas à toutes les sollicitations. »

Pendant près de trois heures, les deux numéros un ont évoqué les « défis du syndicalisme de demain », tandis qu'à quelques kilomètres de là, à Marcoussis, à l'occasion de l'université d'été de la

CFTC, cette dernière, FO et la CGC discutaient des moyens de changer la réforme de la représentativité du 20 août 2008.

« On est les rois du pétrole »

On savait que cette réforme, soutenue par les deux premières organisations syndicales françaises, avait définitivement réconcilié François Chérèque et Bernard Thibault, dont les relations avaient connu auparavant quelques coups de froid. Cela s'est confirmé dans la discussion. Même dénonciation des contournements par le biais d'initiatives parlementaires de la loi sur le dialogue social, qui oblige le gouvernement à saisir les partenaires sociaux de tout sujet social avant de légiférer. Même diagnostic, aussi, sur la vertu de la réforme de la représentativité. « Un syndicalisme sans adhérents serait un syndicalisme mort », a expliqué Bernard Thibault, tandis que François Chérèque ajoutait : « L'institutionnalisation nous pendait au nez »

sans cette loi. Mais, ont rappelé les deux leaders syndicaux, la réforme va « bousculer » y compris leurs organisations. « Je me fais engueuler régulièrement » pour avoir soutenu la réforme, a expliqué François

Chérèque, soulignant qu'elle « remet en cause toutes les situations acquises ».

Jusqu'à provoquer des fusions ou absorptions ? L'échec de la fusion Unsa-CGC fait figure de repoussoir. « Ce genre de projet, surtout concocté dans un cercle restreint et sans informer les adhérents, peut se traduire au final par moins de syndiqués qu'il n'y en avait avant », estime le leader de la CFDT, qui n'a pas fait allusion à une autre démarche de rapprochement sur des dossiers précis, en cours entre la CGT et la FSU. En revanche, François Chérèque a saisi l'occasion pour lancer un appel appuyé à la CFTC : « Comment se fait-il que deux syndicats de culture commune comme la

CFDT et la CFTC » ne puissent pas se poser la question de se rapprocher, évoquant la fusion récente au niveau mondial des syndicats d'obédience chrétienne et laïque.

Il n'était pas question de se fâcher, hier, et l'attitude à adopter vis-à-vis du gouvernement n'a guère été évoquée. Mais des sujets sensibles n'ont pas été ignorés. Ainsi, le secrétaire général de la Fédération des services CFDT, Gilles Desbordes, a-t-il interrogé Bernard Thibault sur la faible propension de la CGT à signer des accords dans les branches. « Dès lors que le poids donné par les élections professionnelles va donner un pouvoir important dans les négociations, tous les syndicats vont devoir resserrer le lien avec les salariés », a répondu Bernard Thibault. « On a un débat à avoir sur le compromis, car on est les rois du pétrole, on signe des accords que la CGT valorise », s'est amusé François Chérèque, évoquant celui sur le marché du travail (non paraphé par la CGT), cité en exemple dans les documents de congrès cédétistes. LEÏLA DE COMARMOND

Thibault et Chérèque affichent leur unité

Le Figaro 28/8

Le patron de la CGT était hier invité à l'université d'été de la CFDT pour la première fois de son histoire. Un signal fort à l'égard des autres syndicats.

Boissy-la-Rivière (Essonne)

L'UNION SACRÉE. À voir la complicité qui unissait hier après-midi Bernard Thibault et François Chérèque lors d'un débat sur « Les défis du syndicalisme de demain » à l'occasion de l'université d'été de la CFDT, on peut se demander quel message les leaders des deux principaux syndicats français ont voulu faire passer à la veille d'une rentrée que d'aucuns annoncent difficile.

« C'est un signe politique fort que Bernard ait accepté de venir ici, comme ça l'a été pour moi de l'inviter », a reconnu François Chérèque. « Je ne réponds généralement pas aux invitations pour participer aux universités d'été », lui a rétorqué le patron de la CGT, dont c'était la première participation aux (23^{es}) rencontres estivales de la CFDT. Tout un symbole...

Tous les deux ont eu beau le minimiser et parler de « non-événement », s'afficher aujourd'hui ensemble est utile et souhaité. « C'est clair que François Chérèque préfère apparaître avec Bernard Thibault qu'avec Laurence Parisot », a ironisé Marcel Grignard, le numéro deux de l'organisation syndicale. D'ailleurs, si le leader de la CFDT avait été invité cette année à participer à une table ronde de l'université d'été du Medef, il n'y serait pas allé. « Il s'y est déjà rendu trois fois et ce n'est pas le message que nous voulons faire passer en ce moment », a reconnu Marcel Grignard : les patrons à la table des négociations, mais pas sur la photo ou sur une estrade !

Non à une grève

Le message, en fait, est double. Il est destiné aux six autres organisations de l'intersyndicale qui doivent se réunir bientôt – aucune date n'est encore prévue – pour déterminer la suite à donner à leur mobilisation unitaire. Et particulièrement à Jean-Claude Mailly, le leader de FO, le numéro trois sur l'échiquier syndical qui ne cesse de réclamer depuis le printemps l'organisation d'une journée de grève carrée de 24 heures (nos éditions du 25 août). N'hésitant pas à menacer, à demi-mot, de rompre l'union syndicale s'il n'obtient pas gain de cause.

La réponse de deux parrains du syndicalisme français est, à son adresse, on ne peut plus claire : CGT et CFDT attaquent cette rentrée main dans la main, unies comme jamais, et il n'est donc pas question pour l'heure d'appeler à la grève.

François Chérèque a été limpide (voir ci-dessous), laissant à Bernard Thibault tout de même le soin d'ouvrir la porte à la discussion. « Une intersyndicale doit se

réunir rapidement pour définir les conditions d'une mobilisation générale », a-t-il ainsi concédé. Mais sans préciser lesquelles...

Le message d'union est aussi formulé à l'encontre du patronat et du gouvernement, qui restent les cibles privilégiées des deux leaders syndicaux. Au-delà de la crise et des avancées qu'il leur reste à obtenir, tous deux n'ont pas apprécié la manière dont le gouvernement a cet été, avec la complaisance du patronat, géré le dossier de l'ouverture des magasins le dimanche.

« Nous sommes le seul pays en Europe où le gouvernement modifie substantiellement, par le biais d'une proposition de loi, le Code du travail sans demander leur avis aux syndicats », a ainsi condamné Bernard Thibault, sans que François Chérèque ne trouve quelque chose à dire...

MARC LANDRÉ

La taxe carbone, ou la nouvelle usine à gaz

La Tribune 28/8

Les réflexions qui ont actuellement lieu, au sein du gouvernement, sur la mise en place dès 2010 d'une taxe sur les consommations d'énergie soulèvent DE MULTIPLES QUESTIONS ET DIFFICULTÉS.

PAR RÉMY JANIN

Les réflexions autour de la création d'une taxe carbone, ou contribution climat énergie (CCE), ressemblent de plus en plus à un casse-tête. Car la mise en œuvre d'une nouvelle fiscalité écologique dès 2010, ainsi que l'a promis le Premier ministre, François Fillon, soulève de multiples difficultés.

Parmi celles-ci, la fixation du prix de la tonne de carbone figure en bonne place. Selon les experts, unanimes, le signal-prix que constitue le prix de la tonne de carbone ne peut être efficace qu'à partir d'un seuil minimal qui se situe, selon eux, autour d'une trentaine d'euros. D'où la propo-

sition de la commission Rocard de fixer ce prix à 32 euros. Mais celui-ci a des conséquences immédiates, notamment sur le coût des carburants à la pompe. À 32 euros, les experts ont calculé un renchérissement du litre d'essence de 7 à 8 centimes. Politiquement très difficile à assumer, en ces temps de crise économique et de bataille pour la préservation du pouvoir d'achat, auprès des automobilistes comme auprès de toutes les professions dont l'activité est directement liée au coût des carburants (routiers, pêcheurs, ambulanciers...). C'est sans doute pour cette raison que la ministre de l'Économie, Christine Lagarde, comme la secrétaire d'État à l'Écologie, Chantal Jouanno, ont évoqué un prix

BERCY VOIT DANS LA NOUVELLE TAXE UNE OCCASION DE COMPENSER CERTAINES PERTES FISCALES.

tournant autour de 15 euros. Une manière de préserver la paix sociale, quitte à rendre l'impôt bien moins efficace sur le plan environnemental.

■ POLÉMIQUES

Seconde difficulté, qui fait également l'objet de polémiques au sein du gouvernement, la question de la redistribution. Initialement, selon le compromis sorti du Grenelle de l'environnement, les recettes de la taxe devaient être intégralement reversées sous forme de chèques verts. Une formule que défend le ministre du Développement durable, Jean-Louis Borloo, car elle garantit, selon lui, la vocation incitative du nouvel impôt. Les ménages et les entreprises qui font des efforts d'économies d'énergie sont financièrement bénéficiaires. Les autres payent leur consommation excessive.

Mais cette redistribution intégrale est désormais remise en cause. Notamment par

Bercy, qui voit dans la nouvelle taxe une opportunité pour résoudre d'autres problèmes, comme celui de la compensation des pertes fiscales liées à la suppression de la taxe professionnelle. Autre exemple, le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Gilles Carrez, s'est clairement déclaré opposé au chèque vert, estimant que « la recette de la taxe carbone doit être traitée comme n'importe quelle recette du budget de l'État ».

Une troisième difficulté réside dans la manière dont il est question de résoudre certaines inéquités créées par la taxe : comment compenser le fait qu'elle frappera bien plus un ménage habitant un pavillon en banlieue qu'un célibataire occupant un appartement en ville ? Certes, des critères comme la prise en compte du quotient familial pourraient venir corriger en partie ces distorsions fiscales. Sauf qu'à vouloir tout corriger, on risque au final de créer une véritable usine... à gaz. ■

Impôts : une politique de gribouille

En multipliant les chantiers sur la fiscalité, LE GOUVERNEMENT PREND UN SÉRIEX RISQUE POLITIQUE.

LE DOSSIER des niches fiscales ne sera donc pas rouvert cette année (voir « La Tribune » d'hier). Un ajournement salué par nombre d'élus dans la majorité, parmi lesquels le député UMP Hervé Marion pour qui une nouvelle offensive pour limiter ces avantages fiscaux n'était pas « une bonne idée ». En renonçant, au moins provisoirement, à donner un coup de rabôt dans la masse de ces dispositifs fiscaux dérogatoires (469 en 2009), la majorité s'ôte une épine du pied, mais ne s'immunise pas contre un débat fiscal houleux lors de la discussion budgétaire.

En choisissant à la fois d'instaurer une taxe carbone et de supprimer la taxe professionnelle (TP), le gouvernement redonne du crédit à une formule

d'Edgar Faure : « La réforme fiscale, c'est quand vous promettez de réduire les impôts sur les choses qui étaient taxées depuis longtemps et que vous en créez de nouveaux sur celles qui ne l'étaient pas encore. » Ce qui fait dire à l'économiste de l'OFCE, Jacques Le Cacheux, « qu'il aurait été souhaitable de dissocier temporellement les deux chantiers ».

Même s'il s'en défend, le gouvernement prête ainsi le flanc à l'accusation de faire financer une réduction d'impôts au profit des entreprises par une taxe pesant en partie sur les ménages. Une logique de « vases communicants » qui, selon le sénateur UMP Alain Lambert, « n'aboutira qu'à de mauvaises surprises ».

De plus, en retenant un prix de la tonne de CO₂ inférieur de moitié aux recommandations des experts (voir plus haut), les pouvoirs publics prennent le risque de limiter l'impact de cette taxe sur les comportements. Le tout avec un bénéfice politique nul ou presque. « Tout le monde aura le soupçon que ce dispositif ne serve qu'un seul objectif, lever un peu d'argent », souligne Jacques Le Cacheux, pour qui tout cela est « un gros gâchis de capital politique ».

■ REDISTRIBUTION

Pour sa part, Hervé Mariton, qui regrette qu'un débat sur la légitimité de cette taxe ne soit pas mené, s'inquiète des modalités que prendra la redistribution de tout ou partie du

produit de la taxe. « Il faut un dispositif aussi pur et clair que possible », estime-t-il. Ce qui signifie que les exonérations devraient être les moins nombreuses possible et que la réflexion sur l'accompagnement des publics fragiles (ménages modestes, ruraux...) « ne tourne pas à l'usine à gaz ».

Tout en jugeant que la réforme de la TP va dans le bon sens, celui de la compétitivité, le centriste Jean Arthuis, président de la commission des Finances du Sénat, reconnaît que, sur ces questions de fiscalité, « nous sommes dans des exercices truffés de contradictions ». Et le gouvernement donne chaque année le sentiment de mener une politique de gribouille.

ANNEEVENO
La Tribune 28/8